

Délibération n°211015\_11

Séance du Conseil d'administration du 15 octobre 2021

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28  
Nombre de membres en exercice : 28  
Membres présents : 13  
Membres représentés : 5  
Quorum : 14

Pour :  DÉCISION  AVIS  INFORMATION

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 25 juin 2021**

**Vu** les statuts de l'UTBM ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'UTBM ;

**Liste des annexes à la délibération :**

- Compte-rendu du 25 juin 2021

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 25 juin 2021, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 2  
Votants : 18  
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0  
Suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : 0

La présente délibération est adoptée

Fait à Sevenans,  
Le Directeur  
Ghislain MONTAVON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUI 2021**

<b>Membres de droit votant</b>	
Présents	Absents, excusés ou représentés
1. <b>DEROIN</b> Louis 2. <b>DUFOUR</b> Henri-Francis 3. <b>EL KEDIM</b> Omar 4. <b>GETE</b> Eric 5. <b>JADAUD</b> Mathilde (suppléante <b>BEAU</b> Lucille) 6. <b>JAECK</b> Jacques 7. <b>KLEIN</b> Didier 8. <b>KROICHVILI</b> Nathalie 9. <b>LEFEBVRE</b> Jean-Charles 10. <b>LIAO</b> Hanlin 11. <b>MIRABEL-GRAFF</b> Corinne 12. <b>RAOELISON</b> Rija-Nirina 13. <b>LAMOTTE</b> Olivier 14. <b>JOYAUX</b> Bruno	1. <b>BACHELARD</b> Brigitte 2. <b>CHAPUT</b> Jean-Michel 3. <b>CLAVEQUIN</b> Maude 4. <b>CORTINOVIS</b> François 5. <b>DERMIGNY</b> Alan (suppléant <b>BIANQUIS</b> Edouard) 6. <b>KOUKAM</b> Abderrafiaa 7. <b>MUTUEL</b> Arnaud, <i>pouvoir à GETE E.</i> 8. <b>VIELLARD</b> Emmanuel, <i>pouvoir à JAECK J.</i> 9. <b>MOUDKIR</b> Fayçal (suppléante <b>MBOW</b> Adja Amina) 10. <b>LAGHROUCHE</b> Salah 11. <b>GUY</b> Christophe, <i>pouvoir à DEROIN L.</i> 12. <b>JOURDAIN</b> Nicolas, <i>pouvoir à MIRABEL-GRAFF C.</i> 13. <b>GICQUEL</b> Romuald 14. <b>KOEBERLE</b> Eric

<b>Invités permanents</b>	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<b>LAMARD</b> Pierre <b>BAZZARO</b> Florence <b>COOPER</b> Heather <b>HILAIRE</b> Vincent <b>CHAMAGNE</b> Didier	<b>DUCRUEZ-BERNARD</b> Brigitte <b>KOCH</b> Pierre <b>PAIRE</b> Damien

<b>Membre de droit</b>
<b>Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon</b> , représenté par Julien <b>MARLOT</b>

<b>Représentent l'administration de l'UTBM</b>
<b>MONTAVON</b> Ghislain, directeur <b>GARREC</b> Christelle, agent comptable

Monsieur Lefebvre ouvre la séance à 9h06.

Il propose de commencer par faire un tour de table afin que chaque membre du conseil d'administration se présente, étant donné qu'un nouveau membre va être accueilli au sein du conseil lors de cette séance et qu'il s'agit du premier conseil d'administration qui se déroule en présentiel depuis le début de la crise sanitaire.

Il ajoute qu'il lui semble plus logique de commencer la séance par le point 4.1 à l'ordre du jour, qui est la nomination d'un administrateur au siège de représentant de l'entreprise General Electric.

#### 4. Instances

##### *4.1 Nomination d'un administrateur au siège de représentant d'une entreprise General Electric.*

Monsieur Montavon rappelle que General Electric dispose d'un siège au conseil administration de l'UTBM dans le collège des entreprises et que celui-ci a souhaité nommer un nouveau représentant en la personne de M. Bruno Joyaux.

Monsieur Joyaux est invité à se présenter et à l'issue de la présentation il sera demandé aux membres du conseil d'administration de voter.

Monsieur Joyaux indique qu'il est le Responsable de l'ingénierie turbine à gaz chez General Electric et qu'étant donné la nouvelle collaboration avec l'UTBM autour de l'hydrogène il serait bien d'avoir quelqu'un qui soit en prise directe avec ce projet pour reprendre ce siège. Il exprime son enthousiasme à rejoindre le conseil d'administration de l'UTBM avec lequel General Electric collabore depuis de nombreuses années.

**Les administrateurs approuvent à 14 voix pour, 1 contre et 2 abstentions la nomination d'un administrateur au siège de représentant de General Electric.**

##### *1.1 Approbation du compte rendu de la séance du 07 mai 2021.*

**Les administrateurs approuvent à 16 voix pour et 2 abstentions le compte rendu de la séance du 07 mai 2021.**

##### *2.1 Modalités d'organisation de la séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2021.*

Monsieur Montavon quitte la salle afin que Madame Pastant, DGS adjointe de l'UTBM présente les modalités d'organisation de la séance du 2 juillet 2021, avec pour point unique à l'ordre du jour, l'examen des candidatures aux fonctions de Directeur de l'UTBM.

Mme Pastant commence en précisant que le mandat de Monsieur Ghislain Montavon, nommé directeur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, arrive à son terme, et que le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a publié l'avis de vacance des fonctions de directeur de l'UTBM le 13 mai 2021.

Elle rappelle que les candidatures devaient être transmises pour le 1<sup>er</sup> juin 2021 au plus tard en précisant qu'une seule candidature a été communiquée au ministère. Celle-ci a été transmise aux membres du conseil d'administration dès le 2 juin, comme convenu préalablement.

Elle fait un petit point sur le rôle du conseil d'administration dans cette procédure qui est définie par l'article L.715.3 du Code de l'éducation : « le directeur est nommé pour une durée de 5 ans renouvelable une fois sur proposition du conseil d'administration par arrêté du ministère chargé de l'Enseignement Supérieur. »

Elle précise également que la séance aura lieu en comité restreint, uniquement avec les membres du conseil d'administration qui sont les 14 membres élus et les 14 personnalités désignées en présence du recteur ou de son représentant, du DGS de l'UTBM ou de son représentant, de l'agent comptable de l'UTBM et des personnels techniques et administratifs dont la présence est nécessaire pour garantir la bonne organisation de la séance.

Elle indique aussi que la procuration est autorisée à condition qu'elle soit nominative et transmise au Service des Affaires Juridiques au plus tard le 1 juillet 2021.

Elle présente ensuite le déroulement de la séance du 02 juillet 2021.

Dans un premier temps elle fait un rappel des modalités qui vont être définies lors de cette séance, le candidat sera ensuite invité à entrer et disposera de 30 minutes pour présenter son projet.

Suite à cette présentation un débat de 30 minutes avec les administrateurs aura lieu, puis le candidat sera invité à sortir de la salle, ce qui permettra aux administrateurs de débattre.

Le président du conseil d'administration annoncera la fin du débat et ouvrira le vote.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'organiser un vote à bulletin secret et à l'urne. Le dépouillement sera immédiatement réalisé et les résultats prononcés. Une délibération sera prise et transmise au rectorat et au Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Un point reste à statuer, il s'agit des modalités de vote de la séance du 2 juillet.

Le texte ne prévoit pas de modalités spécifiques.

Il est donc proposé aux administrateurs d'utiliser la modalité classique de vote pour départager les candidatures à savoir voter pour ou voter blanc. Cependant, au vu du contexte particulier d'une candidature unique, il est également proposé d'utiliser la modalité de vote classique qui est utilisé pour se prononcer sur une délibération, c'est-à-dire voter pour, contre, ou blanc.

Elle rappelle également que la délibération sera prise à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés, mais en cas de partage égal des voix, l'article 9 des statuts de l'UTBM prévoit que Monsieur le Président du conseil d'administration aura voix prépondérante pour permettre l'expression de la décision du conseil d'administration.

La délibération mentionnera les éléments suivants :

- Soit le conseil d'administration de l'UTBM proposera au Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la nomination de Monsieur Montavon aux fonctions de directeur de l'UTBM pour un mandat de 5 ans ;

- Soit le conseil d'administration ne souhaitera pas proposer la nomination de Monsieur Montavon, seul candidat aux fonctions de directeur de l'UTBM ;

Ce sont les deux possibilités qui pourront découler de l'expression du vote du conseil d'administration.

Madame Pstant indique que quelques modifications ont été faites par rapport à la proposition initiale. A savoir :

- Le temps de débat qui passe également à 30 minutes, pour donner un temps égal de parole au candidat et aux administrateurs ;

- Le changement de salle : le conseil d'administration se déroulera en T306 et non plus en P108 comme initialement prévu ;

- Le report du déjeuner : celui-ci ne sera pas organisé juste après la séance du 2 juillet, mais les administrateurs sont invités à participer au déjeuner des personnels de l'UTBM qui aura lieu le vendredi 9 juillet et pour lequel une invitation a déjà été envoyée.

Suite à cette présentation, madame Mirabel-Graff propose pour respecter la pluralité des points de vue de choisir de voter pour, contre ou blanc. Elle précise que cette option permet la plus grande diversité d'opinions.

Elle fait également une remarque sur le point relatif à l'équilibre des temps de parole entre le candidat et les administrateurs. Au vu du nombre d'administrateurs, elle est d'avis à ce que le temps qui leur est accordé ne soit pas figé.

Madame Kroichvili ajoute qu'accorder un temps de débat supérieur à celui prévu ne va nuire à personne du fait qu'il n'y a qu'un seul candidat.

Il est demandé à madame Bertrand responsable du Service des Affaires Juridiques, s'il n'y a aucune contrainte juridique.

Madame Bertrand répond qu'il n'y a pas de limite de temps mais qu'il faudra respecter la règle qui dit que le président du conseil d'administration a la police de l'assemblée, c'est-à-dire qu'il pourra mettre fin au débat au moment qu'il jugera opportun.

Avant de passer au vote, monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration d'ajouter les propositions faites par madame Mirabel- Graff et de retenir le fait de voter pour, contre ou blanc.

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité les modalités d'organisation de la séance du conseil d'administration du 02 juillet 2021.**

Monsieur le Président demande aux membres présents de se faire le relais et de mobiliser les autres membres du conseil d'administration afin d'avoir plus de membres présents lors de la prochaine séance et ce dans le but qu'il y ait une assistance plus fournie.

Monsieur Montavon est invité à entrer dans la salle du conseil.

Le quorum physique n'est toujours pas atteint pour pouvoir voter le budget, il est donc proposé aux administrateurs de passer au point suivant à l'ordre du jour.

#### *4.2 Le calendrier du conseil d'administration*

Monsieur Montavon indique que ce calendrier est une proposition afin de fixer les dates du conseil d'administration, ce qui permettra de fixer l'ensemble du calendrier des instances de l'UTBM.

Les séances se tiendront les vendredis à compter de 9h00.

Monsieur Lamotte s'interroge sur le lieu de la séance du conseil d'administration du 18 mars, étant donné que le Crunch time se tiendra du 14 au 18 mars 2022.

Monsieur Montavon précise qu'effectivement il devrait y avoir le CRUNCH Time durant cette période et que si les conditions sanitaires le permettent l'idée est de se retrouver dans une salle de réunion à l'Axone pour ce conseil d'administration.

#### *4.3 Election des membres des sections disciplinaires*

Monsieur Montavon indique qu'il existe deux sections disciplinaires au sein des établissements, une à l'égard des étudiants et étudiantes et l'autre à l'égard des enseignants et enseignants chercheurs.

Il précise que la section disciplinaire à l'égard des personnels administratifs et techniques relève d'une section disciplinaire à l'échelle de l'académie.

Il ajoute que ces sections disciplinaires sont une représentation principalement du conseil d'administration et qu'il convient de les compléter, c'est donc ce point qui est proposé aujourd'hui.

Il laisse la parole à Madame Bertrand, qui en profite pour faire un point global sur les élections qui se sont organisées au cours des mois de mai et juin.

Elle rappelle que nous avons un certain nombre de sièges vacants en CEVU, au CS, aux bureaux de pôle, au conseil de la documentation et que suite à ces élections aucune candidature n'a malheureusement été proposée.

Concernant l'appel à candidature pour siéger au sein des sections disciplinaires de l'UTBM, une seule candidature a été envoyée. Elle remercie d'ailleurs vivement la candidate, Mme Marina GASNIER qui s'est proposée pour siéger au sein de la section disciplinaire à l'égard des enseignants et enseignants chercheurs.

La proposition qui est faite ce jour, aux membres du conseil d'administration est dans un premier temps d'accepter la candidature de Mme Marina GASNIER puis de prendre acte de la composition des sections disciplinaires afin de pouvoir, si nécessaire les convoquer.

Monsieur Demouge se dit surpris de cette absence de candidatures dans pratiquement toutes les instances et s'interroge sur les raisons de cette pénurie de candidatures.

Monsieur Montavon indique que cela n'est pas propre à l'UTBM, et qu'après avoir échangé avec d'autres collègues dans d'autres établissements il en résulte qu'ils rencontrent également ce type de difficultés.

Il précise que nous sortons d'une période très compliquée ce qui pourrait expliquer ce désintérêt notamment pour les étudiants.

Il salue tout de même leur pugnacité et leur ténacité face à cette crise sanitaire.

La parole est donnée à madame BEAU, étudiante, qui explique qu'un engagement de deux ans est assez long pour un étudiant. Les étudiants ne se sentent donc pas légitimes sachant qu'ils seront amenés à partir en stage, à l'étranger et que sur ces 2 ans ils ne seront présents qu'une année.

Par ailleurs elle précise qu'il y a un manque d'informations et de communication certain sur le rôle des instances de l'établissement et sur le temps d'investissement des étudiants au sein de celles-ci.

Madame Mirabel-Graff rebondit sur ce désengagement global évoqué, en faisant référence à un sondage réalisé sur le manque de participation aux élections nationales. La première raison pour laquelle les citoyens ne sont pas allés voter est le manque de communication officielle et la seconde l'incompréhension du rôle des élus.

D'après elle, il faut chercher ce qui fait défaut pour que les gens se sentent concernés par la vie de l'établissement et comment communiquer au mieux sur le fonctionnement des différentes instances. Il y a un vrai travail de communication et de pédagogie à faire pour convaincre les différentes personnes à s'investir.

Monsieur Montavon ajoute que la communication doit venir de plusieurs biais.

Pour ces élections, une communication institutionnelle a été faite via une capsule vidéo et par mails, cependant il existe d'autres moyens de communication, il prend pour exemple un enseignant qui consacre quelques minutes en début de cours afin de rappeler qu'il y a des élections en cours. Il s'agit-là de multiplier de manière diffuse l'importance des instances dans la vie de l'établissement.

Madame Kroichvili intervient pour préciser que cela n'explique pas la désaffection des enseignants à pourvoir les sièges vacants dans les autres instances.

Selon elle, il est possible que cela soit dû à la multiplication des instances dans lesquelles l'UTBM doit être représentée. Pour exemple, les enseignants chercheurs sont sollicités à de multiples niveaux, au sein de la ComUE, des écoles doctorales, des pôles thématiques et des laboratoires, ce qui fait qu'il y a énormément de contraintes administratives. Elle propose une réflexion autour du partage de siège aux instances.

**Les administrateurs approuvent à 18 voix pour et 1 abstentions la nomination de Mme Marina GASNIER ainsi que la composition des sections disciplinaires.**

### 3. Finances

#### 3.1 Budget rectificatif n°1 - 2021

À la suite de l'arrivée de M. Klein, le quorum physique est atteint.

Monsieur Montavon présente le premier budget rectificatif de l'année.

Il indique qu'à travers la construction du budget des priorités ont été définies.

La priorité a été le maintien des emplois et de la masse salariale afin de pouvoir maintenir la campagne d'emploi 2021. Les mesures sanitaires sont une charge supplémentaire portée par l'ensemble des compartiments de l'établissement, estimée pour l'année 2021 à 280 000 € sans compensation a priori de la part du ministère, ou avec compensation partielle.

Il s'agit donc de pouvoir pleinement budgéter ces mesures et, conséquemment, d'avoir une limitation de la section de fonctionnement pour tous les compartiments de l'ordre de 14 %. Seuls les crédits de fonctionnements alloués aux équipes de recherche augmentent de 14 %. Cette règle de répartition est décidée à l'échelle de l'ensemble des établissements fondateurs de la comUE pour les moyens de fonctionnements alloués à ces équipes de recherche.

Il explique que pour chaque investissement pèse une ligne de fonctionnement qui est la dotation aux amortissements.

Il s'agissait donc de limiter les sections d'investissements à l'exception des projets pluriannuels déjà engagés et un certain nombre d'opérations bâtimentaires.

Le but du budget rectificatif qui est proposé est de faire un point d'ajustement budgétaire pour accompagner l'évolution de l'établissement, notamment avec l'apparition de nouvelles recettes.

Le budget global initial agrégé à l'échelle de l'établissement était de 41,9 millions d'euros, le budget rectificatif propose d'augmenter de l'ordre d'1,5 millions d'euros ces dépenses afin d'établir un budget au montant de 43 483 202 euros.

Il indique une augmentation de la masse salariale d'un peu plus de 100 000 euros pour accompagner les activités partenariales à l'échelle du SAIC au travers d'emplois.

Le nombre d'emplois au sein de l'établissement est de 325 à temps plein sous plafond d'emplois et 63 temps plein hors plafond d'emplois.

Des lignes de fonctionnement ont été réouvertes pour 540 624 euros. Un effort particulier est fait sur l'investissement, avec un montant de 900 000 euros dans le périmètre des matériels, à la fois pédagogique et en recherche.

En termes de crédits de fonctionnement, il existe de légères différences qui s'expliquent par la pluriannualité, mais sur un nombre restreint de projets. Les euros effectifs dépensés sur l'année 2021 sont de l'ordre de 43 164 123 euros, soit une augmentation de 1,5 millions d'euros.

Il précise qu'en 5 ans, le budget de l'établissement a augmenté en moyenne de 10 %, en passant de 38 millions à 43 millions d'euros.

En ce qui concerne les prévisions de recettes, sur le budget initial, elles s'élevaient à 40 406 556 euros, sur le budget rectificatif il y a des projections en hausse de l'ordre de 1,2 millions d'euros, soit 41 618 127 euros. Ces recettes se décomposent en grandes masses dans des recettes globalisées et dans des recettes fléchées.

Nous avons un solde budgétaire négatif d'un montant de 1 260 925 euros, qui passe à 1 545 996 euros, soit une augmentation du solde budgétaire de 276 710 euros lié à la crise sanitaire et notamment au renforcement du nettoyage, des protocoles spécifiques au moment des examens...

Afin de pouvoir équilibrer ce solde, il est proposé un prélèvement sur le fond de roulement de l'établissement du même montant que le solde budgétaire, soit une variation du fonds de roulement de l'ordre de 1 545 996 euros.

Concernant la situation patrimoniale nous avons un résultat prévisionnel positif en légère augmentation, de l'ordre de 516 976 euros.

En termes de capacité d'autofinancement, celle-ci est en hausse, cela représente plus de 230 000 euros. C'est la principale marge de manœuvre de l'établissement.

Et pour terminer, il précise que nous avons une trésorerie de 16 395 120 euros, ce qui correspond à la différence entre le fond de roulement qui est d'un montant de 14 198 787 euros et du besoin en fond de roulement qui est de - 2 036 849 euros.

**Les administrateurs approuvent à 17 voix pour, 1 contre et 1 abstentions le budget rectificatif n°1 - 2021**

### *3.2 Relevé de prescription en faveur du créancier Union des Groupements d'Achat Publics (UGAP)*

Monsieur Montavon informe les membres du conseil d'administration qu'une complexité est apparue au cours du traitement de ce point, il propose donc de le reporter au prochain conseil d'administration.

## **5 Vie de l'établissement**

### *5.1 Actualité de l'UTBM*

- **Mai** : Certification de l'établissement au travers du dispositif « Qualiopi », nouvelle marque de certification qualité pour les acteurs de la formation continue.
- **Mai** : Obtention des agréments pour devenir centre d'examen de la certification nationale PIX, certificat qui remplace les B2i et C2i et qui permet de certifier les compétences numériques des étudiants.
- **Les 7, 10 et 11 mai** : Dans le cadre de la crise sanitaire, première distribution des autotests sur les 3 sites de l'UTBM.
- **Le 12 mai** : Inauguration du banc d'essai pile à combustible, le banc HYBAN, installé sur le site du Techn'hom, à Belfort. Il permettra de tester des piles jusqu'à 120 kW, ce qui en fait le plus puissant d'Europe. Il s'agit d'un équipement unique en France, avec un investissement à hauteur de 600 000€ financé par l'UTBM, le Grand Belfort, la Communauté d'Agglomération et par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.
  
- **Du 13 au 15 mai** : 16<sup>ème</sup> édition du FF1J, qui s'est tenu en distanciel.
  
- **Le 18 mai** : Signature d'une chaire entre General Electric et l'UTBM avec un certain nombre de programmes et travaux qui vont être lancés. Cette journée d'idéation a réuni les équipes de l'UTBM et de General Electric, ainsi que d'autres équipes tels que McPhy, EDF et L'INERIS.  
Ceci a permis à l'UTBM d'ouvrir des relations avec Mc Phy sur le champ de la recherche mais aussi sur celui de la formation et l'accompagnement.
  
- **Du 20 au 30 mai** : Paris de l'hydrogène, une exposition immersive et interactive à laquelle l'UTBM a été conviée à participer. On remercie les collègues qui se sont mobilisés.
  
- **Le 21 mai** : Dans le cadre des cordées de la réussite s'est tenue la finale du concours d'éloquence de l'UTBM. Il s'agissait d'une présentation au grand oral qui est aujourd'hui l'exercice du baccalauréat.  
Nous remercions les étudiants.es de l'UTBM engagés dans ces cordées de la réussite qui ont accompagné les lycéens et lycéennes dans cet exercice.
  
- **27 mai** : 7<sup>ème</sup> édition du Festiv'UT organisé par les étudiants au travers d'une plateforme dématérialisée.
  
- **Du 4 au 6 juin** : 1<sup>ère</sup> édition de l'UTBM French Crunch Maker Camp. Une bulle sanitaire a été construite à cette occasion. 10 beaux projets en lien avec l'accompagnement des personnes y ont vu le jour.
  
- **Le 8 juin** :
  - Formation à la gestion de crise, par un exercice en grandeur nature qui était la simulation d'un accident chimique majeur couplé d'un attentat terroriste.
  - Le jury international dans le cadre du renouvellement d'I-SITE Bourgogne Franche-Comté, enjeu majeur et fondamental pour l'UTBM, dont l'objectif est d'obtenir une prolongation pour 5 ans de plus.
  
- **Le 10 juin** : Remise des diplômes DEUTEC, qui marque la fin du Tronc commun et l'accession à la poursuite des études d'ingénieur.
  
- **Les 11, 14 et 15 juin** : Deuxième distribution des autotests aux personnels et aux étudiants.
  
- **Les 15 et 16 juin** : Tout premiers essais des nouveaux véhicules autonomes au sein de l'établissement.
  
- **Les 16 et 17 juin** : Salon de l'Intelligence Artificielle organisé façon dématérialisée auquel nous avons participé, avec l'implication du laboratoire CIAD. Nous avons également contribué à son organisation.
  
- **Le 7 juillet** : Renouvellement de la chaire industrielle entre l'UTBM et EDF. La chaire EDF Groupe - UTBM devient la chaire Enedis – UTBM.
  
- **Les 24 et 25 août** : Séminaire annuel du groupe UT à Troyes.

Monsieur Montavon souhaite conclure en partageant avec les membres du conseil d'administration la disparition tragique de Johann Piqueret, étudiant de l'UTBM, qui est survenue le 18 mai dernier, avec une pensée pour lui et sa famille.

### *5.2 Règlement des études FISE/FISA 2021.*

Monsieur Montavon indique qu'il est proposé à cette séance, comme pour chaque année, les évolutions du règlement des études qui encadre les études de la formation d'ingénieur sous statut étudiant et sous statut apprenti.

Madame Bazzaro, Directrice aux formations et à la pédagogie, est invitée à présenter ces évolutions.

Elle fait dans un premier temps, le point sur la méthode de travail, qui est de récolter tout au long de l'année l'ensemble des points qui posent souci et qui peuvent être identifiés dans le but de capitaliser ces points et d'améliorer le document. Il s'agit de faire de l'amélioration continue. A la suite de quoi, l'ensemble des directeurs fonctionnels ainsi que les partenaires sur les règlements des études sont consultés afin de vérifier qu'ils sont en accord avec les propositions des modifications. Cette année les responsables de formation et les directeurs de pôle ont également été consultés. Elle souligne également que de nombreux échanges entre la direction aux formations et à la pédagogie et le service des affaires juridiques ont eu lieu, notamment pour la validation finale des règlements.

Pour finir, elle ajoute que le 3 juin dernier, le CEVU a émis un avis favorable sur les modifications des règlements des études.

Elle précise que les règlements des études doivent être votés et mis en œuvre avant la prochaine rentrée universitaire. De ce fait, il est proposé aux administrateurs d'approuver ces modifications.

Elle présente donc les principales modifications des règlements des études qui sont :

1 - Art II – 4 FISE /FISA L'identification des UV hors de ces catégories (CS, TM, ST, EC, OM, QC) sont comptabilisées dans les crédits additionnels.

2 - Art III – 13 FISE et Art III-15 FISA sur la composition du jury d'établissement.

3 - Art IV – 6 FISE et Art III – 16 FISA sur le parcours T2S pour le supplément au diplôme, pour être en accord avec la maquette pédagogique votée lors du CEVU du 17 février 2021.

4 - Art III – 12 FISE - Le jury des études est modifié uniquement pour la FISE, car cette situation n'existe pas en FISA, du fait de la signature d'un contrat de travail adossé à l'inscription.

5 - Art III – 12 FISA - Signature de conventions spécifiques pour les départs à l'international des apprentis en SEE. La signature de cette convention spécifique entre l'entreprise employeur, l'apprenti, l'université d'accueil et le CFAI conditionne le départ de celui-ci.

6 - Art III – 14 FISA - Apprenti non diplômable en 6 semestres. L'apprenti s'engage à honorer son contrat sur la durée de ce dernier.

Une modification sur le diplôme d'ingénieur est proposée, notamment sur les conditions de diplomation. Il s'agit de faire par exemple des petits ajustements sur une catégorie de crédits, afin d'obtenir un peu plus de souplesse et double-diplômer plus facilement les étudiants.

Pour finir, le dernier point qui a été travaillé est la mise en place de la certification PIX au sein de l'établissement. La certification PIX sera obligatoire sur le DEUTEC, elle souligne qu'il s'agit d'un diplôme d'établissement, et que cela n'a pas d'impact sur le diplôme d'ingénieur. Elle ajoute que le score minimum a été fixé à 500 points, dans le but de ne pas pénaliser les étudiants

Monsieur Klein, revient sur la certification PIX et propose d'ajouter un équivalent à cela, pour éviter aux étudiants qui bénéficient déjà de formations en informatique, PIX ou autre, de passer à nouveau cette certification.

Madame Bazzaro répond que si les étudiants ont déjà une certification en informatique, le résultat sera pris en compte au moment de l'inscription à l'UTBM.

Monsieur Gete souhaite savoir si le score minimum de 500 points au PIX, est un critère d'acceptation du candidat, pour recruter un bac +2.

Madame Bazzaro lui répond que cette information n'est pas renseignée dans les dossiers d'admission, mais que cela est envisageable.

Monsieur Montavon précise qu'à l'UTBM des certificats PIX ont déjà été délivrés, avec des niveaux plus élevés, ce qui montre une bonne maîtrise des outils informatiques. Il indique que l'idée est d'identifier les étudiants en difficultés afin de les accompagner pendant leur formation.

Madame Mirabel-Graff s'interroge sur la reconnaissance et l'accompagnement qui peut être fait au niveau de la maîtrise de la langue française, elle prend pour exemple le certificat Voltaire. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'ajouter des certificats ou d'alourdir la tâche de nos étudiants, mais qu'à son sens cet accompagnement est tout aussi crucial que l'informatique pour un futur ingénieur.

Madame Bazzaro lui répond que pour les étudiants étrangers de l'UTBM, le B2 est obligatoire. Elle précise qu'un travail est en cours au niveau des open Badges.

Avec les open badges, les compétences non-diplômantes des étudiants sont validées. Elle propose donc de commencer par la validation d'open Badges en langue française, dans le but de ne pas avoir des conditions de diplomation trop importantes.

**Les administrateurs approuvent à 18 voix pour, et 1 abstentions les modifications des règlements des études FISE et FISA pour l'année 2021.**

### *5.3 FSDIE Fonds de Solidarité des Initiatives Etudiantes*

Monsieur Montavon précise que ce fond de solidarité permet d'accompagner l'ensemble des initiatives étudiantes dans leur projet.

Cela passe dans un premier temps par un appel à projet et les étudiants peuvent y répondre par groupe ou individuellement. Par la suite, une première commission composée d'étudiants et des responsables de la vie étudiante, se réunit dans but de vérifier l'éligibilité des projets déposés et de proposer un cofinancement.

Il souligne le fait que le FSDIE ne finance jamais l'intégralité d'un projet.

Ces projets sont présentés également au conseil des études et de la vie universitaire : un avis favorable à l'unanimité a été donné lors du CEVU du 3 juin dernier.

Pour finir, ce point est soumis pour approbation, ce jour, par les membres du conseil d'administration, afin de pouvoir déclencher ces projets.

Madame Mirabel-Graff souhaite savoir s'il ne serait pas possible, pour les étudiants qui sollicitent un cofinancement à petit budget, de passer outre cette procédure.

Monsieur Montavon répond que réglementairement c'est un point à vérifier car ce sont des euros de l'établissement. Il indique qu'à son sens le fait de monter un projet, est un processus formateur.

Monsieur Lefebvre demande si le vote de ce jour a pour but de régulariser les attributions.

Il lui est répondu que les administrateurs vont décider d'attribuer ou non le financement pour les projets présentés. Les sommes sont attribuées aux étudiants après l'approbation du conseil d'administration.

Madame Mirabel-Graff demande s'il n'est pas envisageable de déclencher automatiquement le paiement d'un projet en deçà d'un certain seuil, à définir. De ce fait l'acte pédagogique sera conservé tout en allégeant un peu le processus.

Monsieur Montavon indique que cette proposition va être étudiée afin de savoir si en termes de responsabilités les administrateurs peuvent déléguer une partie de leurs compétences sur ce sujet.

Les différents dossiers sont présentés.

**Les administrateurs approuvent à 18 voix pour et 1 abstentions le FSDIE.**

Une fois le vote passé, monsieur Chamagne prend la parole. Anciennement responsable de ce genre de projets à l'UFC il pense que réglementairement la procédure ne pourra pas être modifiée, quel que soit le montant du cofinancement.

*5.4 Droits d'inscription : Exonération partielle dans le cadre d'un programme international d'accueil d'étudiants en mobilité internationale – Etudiants gérés par Campus France.*

Monsieur Montavon rappelle qu'en accord avec la Malaisie nous accueillons des étudiants malaisiens au travers de deux dispositifs, celui géré par Campus France et celui géré par la Société Française d'Exploitation des Ressources Educatives (SFERE).

Il informe les administrateurs que le point 5.5 relatif à l'exonération partielle des droits d'inscriptions des étudiants malaisiens dans la cadre de la convention avec SFERE est reporté du fait que le dialogue n'a pas encore abouti. Il laisse donc la parole à Madame Cooper pour présenter le point 5.4.

Madame Cooper fait un rapide rappel sur ce qui a été fait. Elle précise que depuis 2018 la nouvelle politique du gouvernement est d'attirer plus d'étudiants internationaux pour des études en France.

En avril 2019 a été publié un arrêté sur le droit majoré pour les étudiants internationaux non communautaires. Suite à cela pour 2019-2020 l'UTBM a pris la décision pour ne pas impacter le flux d'étudiants étrangers et donc de les exonérer partiellement de ces droits majorés. Ils ont été fixés au même montant que pour les étudiants communautaires. Pour 2021, il n'était plus possible de le faire car la limite du plafond légal du nombre d'exonérations possible, qui est de 10 %, aurait été atteinte. C'est pourquoi lors du conseil d'administration du 19 février dernier les administrateurs ont voté de ne plus les exonérer, mais de leur offrir la possibilité de monter un dossier de demande d'exonération pour raison sociale.

En ce qui concerne le point à l'ordre du jour, madame Bertrand précise que pour cette convention signée avec Campus France, l'Etat nous autorise lorsqu'il y a des accords internationaux avec un autre pays ce qui est le cas avec la Malaisie, de pouvoir accueillir les étudiants et les exonérer totalement ou partiellement des droits différenciés sans que ces étudiants entrent dans le fameux plafond des 10 % mentionné plus haut.

Madame Kroichivili souhaite savoir ce qu'on entend par « exonération partielle ».

Madame Cooper lui répond qu'il s'agit de ramener les frais d'inscription de ces étudiants au même niveau que ceux des étudiants communautaires, à savoir passer de 3800 euros à 600 euros.

Madame Mirabel-Graff demande si le conseil d'administration devra se prononcer sur le sujet chaque année ou si des modifications dans les conventionnements sont prévues.

Madame Bertrand précise qu'il est demandé au conseil d'administration un vote de principe pour les étudiants qui arrivent pour la rentrée 2021-2022 et ce pour leur 3 années d'études.

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité le point 5.4 Droits d'inscriptions : Exonération partielle dans le cadre d'un programme international d'accueil des étudiants en mobilités internationale – Etudiants gérés par Campus France.**

## 6. Ressources Humaines

Monsieur Montavon tient auparavant à remercier l'ensemble des personnes de l'établissement qui ont contribué à réaliser le rapport social unique qui a été remis au conseil d'administration. Il précise qu'il compile un très grand nombre d'informations, de chiffres et de données.

### *6.1 Rapport social unique 2020 de l'UTBM*

Madame Amandine Collas, Responsable du service des Ressources Humaines de l'UTBM, indique que le rapport social unique qui va être présenté est la nouvelle appellation du bilan social. Elle indique que ce changement intervient dans le but de se mettre en phase avec la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, le décret d'application n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, ainsi qu'avec l'arrêté du 7 mai 2021, qui fixe la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales. Celle-ci devra être mise à jour annuellement et ne devra plus contenir d'informations nominatives mais uniquement l'ensemble des indicateurs précisés dans l'arrêté du 7 mai 2020 concernant les différents chapitres qui sont : l'emploi, les recrutements, les parcours professionnels, la formation, la rémunération, la santé et sécurité au travail, l'organisation du travail et le temps de travail, l'action sociale et protection sociale, le dialogue social et la discipline.

Elle précise que de nouveaux indicateurs seront mis en place de manière progressive puisque réglementairement la base de données sociale est attendue pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

Elle ajoute qu'à partir des données contenues dans la base de données sociales, le rapport social unique présentera les caractéristiques des emplois et la situation des agents, la situation comparée des femmes et des hommes ainsi que son évolution et la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le rapport social devra contenir des informations sur les deux années précédentes ainsi que des données prévisionnelles sur les 3 années à venir.

Elle indique qu'il sera transmis aux membres du comité social d'administration avant présentation qui donnera lieu à un débat au sein du CSA. Il sera présenté également en conseil d'administration puis publié sur le site de l'établissement.

Madame Collas présente le rapport social unique 2020 en précisant que celui-ci ne reflète que les indicateurs qui étaient précédemment dans le bilan social.

Au 31 décembre 2020, nous sommes toujours 389 personnels, il n'y a pas d'évolution si ce n'est au niveau des statuts avec une légère augmentation des fonctionnaires. La répartition de l'effectif par genre est d'environ 40 % de femmes et 60 % d'hommes au niveau global, cependant on retrouve une plus forte proportion d'hommes au niveau des enseignants chercheurs à hauteur de 73 %, on remarque tout de même une augmentation des professeurs d'université chez les femmes puisque nous sommes passés de 10 % en 2018 à 18,5 % en 2020.

S'agissant des personnels BIATSS nous avons une plus forte proportion de femmes notamment dans les catégories B et C des filières administratives et techniques, elles représentent 71 % du personnel, contre 31 % dans les catégories A des BIATSS.

Concernant les vacataires, on observe une baisse significative pour l'année 2020. Nous passons de 156 à 147 personnels vacataires.

Les contrats étudiants ont quant à eux augmenté, ils sont passés de 61 à 80. Une stabilité pour les personnels hébergés est constatée.

Une légère baisse de personnels BIATSS est constatée, ainsi qu'une petite augmentation des enseignants-chercheurs. Nous sommes passés de 90 à 95 enseignants-chercheurs, dont une augmentation de professeurs d'université en constante évolution. Ils étaient au nombre de 23 en 2016 et sont désormais 27.

Une légère baisse des enseignants du second degré est constatée.

En ce qui concerne les contractuels, il est à noter que les contrats doctoraux des enseignants ont été progressivement transférés à la ComUE UBFC. Cela représente 13 contrats, nous sommes donc passé de 25 à 12 contrats doctoraux.

Elle précise que la pyramide des âges est un élément utilisé dans le cadre de la gestion prévisionnelle, notamment pour anticiper les départs en retraite.

Concernant les enseignants chercheurs, la moyenne d'âge est de 25 à 30 ans pour les contrats doctoraux et les ATERS et de 55 ans pour les professeurs d'université.

Pour le personnel BIATSS, les moyennes d'âges sont plus homogènes puisqu'elles s'étalent de 39 à 48 ans.

S'agissant de la rémunération, la masse salariale est en constante augmentation, il a été constaté une augmentation de 2,8 % de celle-ci en 5 ans, correspondant à 26 millions d'euros en 2020.

Madame Collas conclut la présentation avec les conditions de travail pour lesquelles on observe, pour 2020, une baisse des absences cumulées par population due à la baisse des congés longue maladie, ce qui impacte l'ensemble des jours d'absence des personnels.

Madame Beau souhaite savoir s'il serait possible d'avoir la répartition des étudiants par genre au niveau des différentes promotions.

Monsieur Montavon lui répond être en possession de ces données mais qu'elles ne figurent pas dans le rapport social puisque celui-ci est uniquement pour le personnel.

Il précise que le taux de féminisation au sein de l'établissement est de 18 % et qu'en fonction des spécialités d'ingénieur nous avons des différences. Cependant, il est constaté que ces chiffres sont en constante évolution. Il s'agit-là d'un fait de société, culturel même si à notre échelle nous avons un certain nombre d'actions mises en place afin d'attirer plus de femmes à entreprendre une formation d'ingénieur, notamment à travers les cordées de la réussite.

Madame Mirabel-Graff souligne que le nombre d'indicateurs est astronomique, elle précise qu'il n'y en a pas moins de 189 et, de plus, extrêmement variés. Elle se demande de quelle manière, le fait de répondre à ce document unique, en intégrant tous ces indicateurs va impacter les autres modalités de fonctionnement que nous avons à l'UTBM sur d'autres thématiques tel que le plan d'égalité et de discrimination.

Monsieur Montavon lui répond qu'il faudra développer l'ensemble des éléments du rapport social avec des dispositions pour aller puiser automatiquement dans les bases de données, et que l'idée est d'intégrer de manière progressive les indicateurs et ainsi, à terme, d'avoir une lecture unique.

## *6.2 Démarche Qualité de Vie au Travail*

Monsieur Montavon précise qu'une démarche qualité de vie au travail a été lancée formellement au sein de l'établissement en début d'année 2021.

Madame Collas présente la démarche QVT, elle indique qu'elle va permettre d'agir sur le travail en conciliant d'une part le développement des personnels et, d'autre part, la performance de l'organisation.

L'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a défini six déterminants de la qualité de vie au travail qui sont : le climat social, le contenu du travail, la santé au travail, les compétences et parcours professionnels, l'égalité professionnelle et pour finir l'engagement et le management.

Elle précise que la démarche QVT a été présentée au comité synergie, au comité technique et au CHSCT début 2020.

Madame Collas revient sur la méthodologie. Elle explique que dans un premier temps, un appel de candidature a été lancé afin de participer au comité de pilotage, celui-ci est composé de deux membres du comité technique, 1 membre du CHSCT, deux enseignants chercheurs en responsabilité, deux responsables de service, le conseiller de prévention, le responsable RH, le représentant de la médecine de prévention et un représentant de la direction. Celui-ci a été formé dès janvier 2021.

Les membres du comité de pilotage ont été sensibilisés à la démarche et à la méthodologie à mettre en place au travers de deux journées de formation.

Un accord de méthode a ensuite été rédigé, celui-ci est en cours de finalisation et sera adopté prochainement.

Dans un second temps, afin d'établir un diagnostic un état des lieux de l'existant a été fait, une enquête auprès du personnel est également prévue courant septembre 2021, suivi du dépouillement au mois d'octobre.

Par la suite, un plan d'action sera élaboré sur la fin de l'année civile, dont le but est d'identifier les actions prioritaires.

Et pour finir, l'objectif est de pérenniser la démarche qualité avec la création d'un baromètre QVT et ensuite l'actualisation du plan d'action.

## 7. Partenariat

### *7.1 Projet des nouveaux statuts de la COMUE UBFC*

Monsieur Montavon rappelle que la ComUE UBFC est un établissement en tant que tel, avec tous ses droits et qu'il s'agit-là du projet d'évolution de ses statuts. Avant de laisser la parole à Monsieur Hilaire, il précise que c'est un point d'information qui est présenté ce jour aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Hilaire informe le conseil d'administration que le projet des nouveaux statuts de la COMUE UBFC a déjà été présenté au Conseil d'administration de la ComUE ainsi qu'au CaC.

Il rappelle que la ComUE UBFC a été créée en 2015 et qu'elle est composée de sept établissements qui sont l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche Comté, et cinq écoles dont l'UTBM.

Il précise que le projet de nouveaux statuts se base sur les anciens statuts et que ces statuts sont intitulés « projet » car ils sont au niveau du ministère pour une relecture, et vérification de la légalité.

L'idée est de favoriser les intérêts communs des établissements, de fluidifier un grand nombre d'actions au sein des différents établissements, de répondre à la crise de gouvernance, de renforcer et clarifier un certain nombre de compétences qui sont coordonnées ou données à l'UBFC par les établissements et aussi de créer un porte-étendard de l'enseignement supérieur et de la recherche pour toute la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Monsieur Hilaire termine sa présentation en citant certaines modifications qui seront apportées aux nouveaux statuts, notamment la modification de la composition du Conseil d'administration et du Conseil académique ainsi que le changement de nom.

Il précise aussi qu'une modification est prévue sur un certain nombre de signatures croisées, qui concernent les diplômes des différents établissements, qui porteront également la signature de la ComUE, ainsi qu'un certain nombre de conventions qui seront signées par UBFC et par un ou plusieurs établissements.

Un certain nombre de précisions seront également apportées sur les compétences de la ComUE, en termes de recherche, de stratégie et coordination de la recherche, du rôle du conseil d'administration et de celui du président de la ComUE.

Pour finir, il ajoute que des précisions apparaîtront sur les compétences qui n'apparaissaient pas sur certaines missions, notamment les relations internationales et le numérique.

Monsieur Montavon ajoute que l'idée est de se baser sur le retour d'expérience car les ComUE sont des établissements récents dans le paysage universitaire, tout en prenant pleinement en compte les ordonnances.

Il ajoute que nous avons connu une crise de gouvernance qui peut être salutaire si on en fait pleinement l'analyse.

Madame Mirabel-Graff s'interroge sur le fonctionnement ultérieur de notre conseil d'administration pour voter ces documents, elle souhaite également savoir s'il est possible que la version finale des nouveaux statuts soit mise à disposition des membres du conseil d'administration plus tôt qu'à son accoutumé, dans le but de pouvoir la lire attentivement.

Monsieur Montavon l'informe que les conseils d'administrations des établissements ne votent pas les nouveaux statuts. Il précise que l'UBFC voit évoluer ses statuts, et qu'ils seront présentés uniquement au conseil d'administration d'UBFC mi-septembre.

Monsieur Chamagne ajoute que le grand changement concerne le conseil académique, puisqu'il va passer de 78 membres à 44 et qu'il se nommera dorénavant la commission des affaires académiques.

Madame Kroichvili indique que des élections à la ComUE ont eu lieu en 2020 et souhaite savoir ce qu'il va se passer pour les personnes élues légitimement au sein du conseil académique.

Monsieur Chamagne lui répond que les élus ne seront pas changés en cours de mandature et que le changement se fera au prochain conseil académique.

Monsieur Montavon ajoute qu'un certain nombre de dispositions prendront pleinement cours lors de la prochaine mandature.

Madame Kroichvili mentionne un article du projet des nouveaux statuts dans lequel certains établissements pouvaient avoir un statut dérogatoire, ceci en raison de leurs caractéristiques propres, et se demande pourquoi l'UTBM n'en fait pas partie. Elle revient également sur les stratégies d'internationalisation qui sont mentionnées à la fois comme compétence propre et comme compétence partagée. Comme l'UTBM fonctionne sur deux pieds, c'est-à-dire dans la ComUE et au sein des UT, elle souhaite savoir ce qu'il advient des engagements avec les UT, notamment par rapport à l'université de Shanghai.

Pour répondre à la première question monsieur Montavon précise que l'attention portée aux spécificités de certains établissements sont d'ordre réglementaire. Or le groupe UT est une association et par conséquent n'en fait pas partie. Il indique que les actions menées avec les UT sont complémentaires aux actions menées avec l'UBFC.

En ce qui concerne la deuxième question il ajoute que l'objectif n'est pas de remettre à plat l'intégralité des conventions internationales que nous avons avec les établissements partenaires, mais que l'idée est de permettre à chaque établissement en fonction de ses spécificités en termes de formation de développer des relations de confiance et de mettre en place un certain nombre de conventionnements.

Monsieur Klein souhaite faire deux commentaires, le premier est qu'il se dit étonné qu'une structure qui vient de se mettre en place commence déjà à changer ses règlements. Puis il ajoute que sur l'international il espère que l'UBFC gardera à l'idée que nous avons des spécificités locales qui ne peuvent pas être partagées.

Monsieur Montavon est du même avis, cependant, il indique qu'il faut parfois être ensemble sur un certain nombre d'actions sans que cela ne soit un nivellement. Il ajoute que c'est la complémentarité qu'il faut rechercher parce que c'est d'elle dont on dépend et sont créées la richesse, la valeur, la lisibilité également du site Bourgogne-Franche-Comté.

Pour terminer monsieur Hilaire revient sur la remarque concernant le fait de retravailler les statuts, il indique qu'il connaît très peu de ComUE qui n'ont pas évolué de cette façon.

### *7.2 Approbation des conventions publiques signées par le directeur depuis la dernière séance*

Monsieur Montavon soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration l'ensemble des conventions qui sont listées dans le tableau.

Il fait un petit focus sur le projet MOBICAMPUS qui est porté depuis mi 2019, avec un ensemble de partenaires très important qui sont au nombre de 27 à ce jour. C'est le campus des métiers et des qualifications qui est le plus soutenu en France.

Il indique que début 2020, l'UTBM a été lauréat de ce CMQ, qui est labellisé Campus d'excellence.

Un projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projet « Territoire d'innovation pédagogique » projet du PIA 3.

Il précise également que la contractualisation avec la caisse des dépôts est effective et la convention liant l'UTBM, cheffe de fil du consortium, et la caisse des dépôts a été signée.

Cet appel à projet attendait un soutien de la Caisse des dépôts de l'ordre du million d'euros sur cinq ans. Nous sommes à quatre millions d'euros de la part de la Caisse des dépôts et des consignations.

Le budget total prévisionnel, avec l'ensemble des partenaires et des actions, est de l'ordre de dix millions d'euros. Pour finir il ajoute que c'est cette convention avec la CDC qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration, en plus d'autres conventions.

**Les conventions signées par le Directeur de l'UTBM depuis la dernière séance sont approuvées à 16 voix pour et 2 abstentions.**

Monsieur Lefebvre remercie l'assemblée et lève la séance à 12h11.